

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA FORMATION SUR LE HANDICAP

Programme de formation

Janvier - décembre 2020

CRDI

35 rue Georges Bonnet 26000 VALENCE

04 75 78 38 11

crdifformation@handiplace.org



La professionnalisation des acteurs de la formation

Une dynamique inclusive en faveur de la formation des personnes handicapées

VÉRITABLE levier vers l'inclusion, la formation est au centre des enjeux des politiques d'emploi des personnes handicapées.

Face au constat répété d'un niveau de formation moins élevé, d'une inscription au chômage plus massive et plus durable et d'une moyenne d'âge supérieure des personnes handicapées au regard du tout public, la formation professionnelle est un levier central dans le parcours professionnel de ce public fragilisé.

L'Agefiph et la Région Bourgogne-Franche-Comté au travers de leurs engagements pris dans l'accord cadre 2017/2020 s'engagent :

- À renforcer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de formation professionnelle de droit commun et d'alternance. L'accès à la qualification doit faciliter leur insertion durable dans l'emploi, en lien avec les compétences recherchées par les entreprises de la région.
- A mieux prendre en compte l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap en formation afin de sécuriser le parcours en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Le défi de la formation professionnelle des personnes handicapées implique une mobilisation de l'ensemble du dispositif de formation et des acteurs qui y participent. C'est pourquoi cela ne peut se faire sans la professionnalisation des acteurs.

Le présent programme de professionnalisation proposé constitue l'un des réponses devant contribuer à favoriser la sécurisation des parcours de formation par une meilleure connaissance par les professionnels du handicap et ainsi faire évoluer leurs pratiques.

Les objectifs et enjeux du programme de professionnalisation

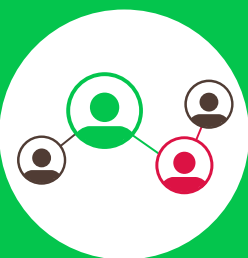
Le programme de professionnalisation doit permettre d'acquérir les connaissances, compétences et ressources nécessaires à la mise en œuvre concrète d'une dynamique inclusive au sein des organismes de formation et centres d'apprentissage :

- ⇒ **Publics cibles** : organismes de formation continue et centres de formation d'apprentis.
- ⇒ **Stagiaires** : Référent Handicap, Formateur, Responsable pédagogique, Référent de parcours du Dispositif Amont de la Qualification. Pour le module de base A1, tous les collaborateurs en lien avec les personnes handicapées sont les bienvenus : Chargé d'accueil, Secrétaire administratif, etc.
- ⇒ **Objectifs** : améliorer les modalités d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes handicapées en diagnostiquant leurs besoins, le plus en amont possible.

En synthèse, le programme de professionnalisation contribue à :

Monter en compétences,

Favoriser le partage des connaissances et des pratiques



- Permettre aux OF et CFA d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap (PSH)
- Encourager les acteurs à se former
- Favoriser le partage d'expériences entre pairs

Les modules proposés aux acteurs

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des actions de formation proposées par l'Agefiph et le Conseil régional :

9 MODULES DE FORMATION

Module de base	Modules spécifiques	Modules thématiques
<ul style="list-style-type: none">• Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi > Module A1 page 4• Être référent handicap : actualisation des connaissances législatives dans le champ du handicap, de la formation et de l'apprentissage > Module A2 page 5	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation > Module B1 page 6• Handicap psychique et formation > Module B2 page 7• Handicap mental et formation > Module B3 page 8• Troubles cognitifs et formation > Module B4 page 9• Echanges de pratiques autour du déni du handicap > Module B5 page 10	<ul style="list-style-type: none">• Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ? > Module C1 page 11• Accessibilité des formations et handicap : approfondissement > Module C2 page 12

Le programme de formation est financé par l'Agefiph
(hors frais de déplacements, repas, maintien de salaire).



Pour consulter les dates et vous inscrire aux différents modules veuillez consulter le calendrier p13.

Action de base – Module A1

Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi

Finalité : Intégrer les notions de base pour favoriser l'intégration de personnes handicapées en **formation**

- Connaître les principales dispositions législatives et réglementaires en matière d'insertion et de formation de personnes handicapées (loi handicap, compensation, accessibilité, ...)
- Comprendre la notion de handicap et identifier les situations de handicap (définition, typologies, caractéristiques public, ...)
- Repérer les acteurs du handicap et de la formation jouant un rôle dans la formation des personnes handicapées et plus globalement dans leur parcours vers et dans l'emploi (PRITH, Agefiph, MDPH, FIPHFP, acteurs du SPRO, ...)

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif en organisme de formation ou CFA

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets, jeux cadres...

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h45 : Travail individuel et collectif d'expression sur : les représentations sociales du handicap ; Restitution, compléments de l'intervenant, Apports théoriques dont éléments de compréhension de la notion de handicap : définition, les différentes typologies de handicap, les caractéristiques des publics, quelques repères statistiques en Région Bourgogne Franche Comté.

10h45 – 10h55 : Pause

10h55 – 12h30 : Le cadre légal de la loi du 11 février 2005 : que dit la loi en matière d'insertion et de formation, les principes clés de la loi de 2005 : l'accessibilité « à tout pour tous », la non-discrimination, le droit à compensation ; les critères d'éligibilité et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Illustration par des mises en situation / jeux de rôle des principes abordés en matinée. Restitution et compléments

15h00 – 15h30 : Construction d'une cartographie commune des acteurs intervenant dans le champ du handicap et de la formation. Travail individuel puis collectif.

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 – 16h30 : Reprise des travaux, restitution et compléments : présentation du PRITH BFC, de l'Agefiph et du FIPHFP, focale sur la MDPH, des acteurs du SPRO, des acteurs de l'insertion...

16h30 – 16h45 : Présentation du site PRITH BFC : fiches outils, agenda...

16h45 – 17h00 : Evaluation



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon, Chalon sur Saône, Nevers, Auxerre, Besançon, Belfort, Lons le Saunier, Vesoul.



Nb de participants min/max : 8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.

Evaluation :



à chaud (tour de table le jour J), évaluation formalisée dématérialisée à l'issue du module (envoi du lien par mail)

Les + de la formation :



visite du site internet du PRITH Bourgogne Franche Comté

Action de base – Module A2

Être référent handicap : actualiser ses connaissances législatives dans les champs du handicap, de la formation et de l'apprentissage

Finalité : Actualiser ses connaissances législatives

- Présenter le cadre législatif de la fonction de référent handicap au regard des évolutions législatives
- Présenter la Ressource Handicap Formation à destination des organismes de formation et des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur parcours de formation déclinée sur la Région Bourgogne Franche Comté

Pré-requis Recommandation : être un organisme de formation ou un CFA concerné par les évolutions législatives

Ingénierie pédagogique : exemples concrets et illustrations de la législation, échange et débat avec les participants, support diaporama

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h45 : Rappel du cadre législatif de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : que dit la loi en matière d'insertion et de formation, les principes clés de la loi de 2005 : l'accessibilité « à tout pour tous », la non-discrimination, le droit à compensation ; les critères d'éligibilité et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

10h45 – 10h55 : Pause

10h55 – 12h30 : Présentation du cadre législatif relatif à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » : périmètre de l'obligation d'emploi, modalité d'acquittement de l'OETH, modalité de réduction de la contribution, calcul de la contribution.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h15 : Positionnement & échanges autour de la fiche de poste du référent handicap

14h15 – 15h30 : Travail autour du référentiel d'accessibilité d'un CFA

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 – 16h45 : Présentation de la Ressource Handicap Formation (RHF)

16h45 – 17h00 : Evaluation



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon, Besançon



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

Présentation opérationnelle de la
Ressource Handicap Formation
par l'Agefiph

Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions spécifiques – Module B1

Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation

Finalité : Sensibiliser aux différents handicaps et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître les déficiences/handicaps et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation (1er niveau)
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Travail collectif d'expression sur les bénéficiaires de la loi de 2005, les différentes typologies de handicap. Restitution, compléments de l'intervenant.

10h00 – 11h30 : Travail en binôme sur les différentes typologies de handicap et les premiers moyens de compensations possibles à mobiliser en situation de formation et d'emploi (Appui sur le décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006, le principe de l'aménagement raisonnable, l'article 5 de la directive du 27 novembre 2000 et l'article L5213-6 du code du travail). Restitution et compléments de l'intervenant, focale sur la RQTH. Réponse aux questions.

11h30 – 11h40 : Pause

11h40 – 12h30 : Travail en sous-groupe sur des situations d'accompagnement – Dégager les points saillant d'un accompagnement réussi. Restitution compléments du groupe et de l'intervenant.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Travail en sous-groupe : Quelles sont les étapes de l'accompagnement qui est mobilisé en interne, à l'externe ? Restitution et compléments de l'intervenant.

14h30 – 15h30 : Les acteurs et les dispositifs majeurs du territoire BFC, facilitateurs de la prise en compte des adaptations

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 – 16h45 : Réflexion collective sur la posture d'accompagnement. Appui sur un texte de Jaques Lasdous : « posture du corps et de l'esprit » cairn revue vie sociale et traitement - 2007. La notion de posture associe le corps et l'esprit. Terme de plus en plus évoqué dans le champ professionnel. La posture professionnelle définit une attitude, une manière d'être dans l'échange : Accueillir l'autre avec son histoire est avant tout le reconnaître dans son unicité, accepter d'être déstabilisé, déboussolé dans la rencontre avec lui pour mieux l'accompagner vers ses solutions.

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)

Les + de la formation :

l'animation avec les jeux cadres
Thiagi assurent convivialité et
production



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions spécifiques – Module B2

Handicap psychique et formation - Assuré par les professionnels d'Insertion+ Doubs

Finalité : Sensibiliser au handicap psychique et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître le handicap psychique et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, apports théoriques, exemples concrets, mises en situation

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 12h30 : 1ère partie : Le handicap psychique et ses conséquences

- Le handicap psychique en chiffres
- Définitions et différences entre handicap mental et handicap psychique
- Principales maladies et les différents troubles
- Conséquences

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h30 : 2ème partie : Les besoins des personnes en situation de handicap psychique : quels types d'accompagnements, quels aménagements/adaptations, quelles prises en charge ?

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 - 16h45 : 3ème partie : Les ressources et partenaires mobilisables

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : INSERTION +

V. Charazac, psychologue clinicien



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

une formation enrichie
d'expériences de terrain



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions spécifiques – Module B3

Handicap mental et formation - Assuré par les professionnels d'Insertion+ Doubs et du Pôle Insertion de la Mutualité Française Bourguignonne.

Finalité : Sensibiliser au handicap mental et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître le handicap mental et avoir des points de repères
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, apports théoriques, exemples concrets, mises en situation

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 12h30 : 1ère partie : Le handicap mental et ses conséquences

- Le handicap mental en chiffres
- Définitions et différences entre handicap mental, handicap psychique et handicap social
- Origines et causes
- Conséquences

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h30 : 2ème partie : Les difficultés rencontrées. Les besoins des personnes en situation de handicap mental : quels types d'accompagnements, quels aménagements/adaptations, quelles adaptations ?

15h30 – 15h40 : Pause

15h40 - 16h45 : 3ème partie : Les ressources et partenaires mobilisables

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : INSERTION +, Mutualité Française



Lieux de formation :
Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :
une formation enrichie
d'expériences de terrain



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions spécifiques – Module B4

Troubles cognitifs et formation (troubles dys, du spectre autistique du comportement,...)

Assuré par les professionnels de l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée Bourguignonne.

Finalité : Sensibiliser aux TCO et identifier les moyens et ressources de compensation afin d'améliorer la prise en compte du handicap dans les pratiques d'accompagnement lors du parcours de formation.

Objectifs visés :

- Connaître les troubles cognitifs et avoir des points de repères : *seront abordés les grands principes de la cognition, les facteurs qui l'influencent, ses modes d'évaluation ainsi que les différentes pathologies qui l'impactent*
- Comprendre les incidences des troubles en contexte emploi/formation
- Adapter sa posture pour mieux accompagner
- Identifier les techniques de compensation
- Repérer les acteurs ressources mobilisables pour accompagner les éventuelles adaptations sur le territoire.

Pré-requis Recommandation : connaissance générale sur l'emploi, formation et le handicap

Programme détaillé :

Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

1ère partie : Qu'est-ce que la cognition ?

- Les différentes fonctions cognitives
- Leur fonctionnement en interaction
- Les facteurs les influençant – maladies, sommeil, culture, psychisme,...

2ème partie : Comment évaluer la cognition ?

- Neuropsychologie : quelle différence entre neuropsychologie et psychométrie (Q.I.)
- Approche des concepts normal / pathologique
- Approche des concepts compétences / performances
- Quand parler de déficit, d'incapacité, de handicap ?

3ème partie : Cognition et pathologies ?

- Déficience intellectuelle / handicap intellectuel
- Troubles développementaux : syndromes « DYS », autisme, ...
- Pathologies neurologiques
- Pathologies psychiatriques

4ème partie : Quels retentissements d'une problématique cognitive dans un contexte de formation ou d'emploi ?

- Quelles observations faites-vous dans le cadre de la formation ?
- Quels sont les retours des bénéficiaires ? Leurs plaintes ?
- Que peut-on en comprendre sur le plan cognitif ?
- Quels sont les aménagement/compensation à mettre en place ?

Evaluation



Durée : 14 heures



Intervenant : ADNA



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

une expertise enrichie des travaux
de recherche de l'ADNA



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions spécifiques – Module B5

Atelier d'échanges de pratiques autour du déni du handicap.

Finalité : Permettre aux professionnels d'échanger à partir de situations réelles, rencontrées, dans le cadre de leur mission et autour de la thématique du déni du handicap

Objectifs visés :

- Echanger sur des situations concrètes
- Recueillir des propositions de solutions
- Faire avancer chaque participant sur sa pratique professionnelle

Pré-requis Recommandation : les participants sont invités à venir avec des situations concrètes pré-élaborées en lien avec la thématique du déni du handicap

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

- Les ateliers en présentiel s'organisent autour d'une thématique. La thématique proposée sert de cadre, elle permet aux participants de focaliser leur questionnement. C'est la thématique du déni du handicap qui est retenue.
- Le rôle de l'intervenant est d'abord de présenter cette thématique, puis d'organiser les échanges afin que chacun puisse s'exprimer. Cette organisation se fait en direct, en fonction de ce que les participants souhaitent exprimer.
- Pendant les ateliers, l'intervenant cherche à comprendre les questionnements formulés ou les situations évoquées. Il s'agit souvent de situations qui n'ont pas fonctionné ou qui restent problématiques. L'intervenant est mobilisé pour animer les rencontres, favoriser les échanges, proposer des pistes de résolution des difficultés lorsque c'est possible et nécessaire.
- Les ateliers s'achèvent par une conclusion qui ne vient pas refermer la thématique par une réponse qui vaudrait pour tous, mais par un mouvement qui vise à accueillir le mouvement qu'a opéré chacun pendant les échanges. Cette modalité de conclusion permet à la fois de ponctuer le travail de la thématique et de le garder ouvert.

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

- L'intervenant peut proposer des angles d'approche différents et des apports théoriques. Ils sont toujours mis à la disposition des participants, qui peuvent les réutiliser pour l'avancée de leur réflexion.
- Son rôle n'est pas de proposer du contenu mais de permettre l'élaboration par les participants eux-mêmes. Ses interventions sont au service de cet objectif. En cela, les ateliers sont un outil de renforcement des compétences des référents.



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)

Les + de la formation :

La co-construction de la journée
avec les participants en partant
des situation de terrain



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions thématiques – Module C1

Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?

Finalité : Connaître les obligations légales des centres de formation en matière d'accueil des personnes handicapées et comprendre les notions d'accessibilité et de compensation du handicap en formation

Objectifs visés :

- S'approprier les notions de handicap situationnel et de contraintes issues de la loi de 2005
- Comprendre la complémentarité des notions d'accessibilité et de compensation du handicap
- Interroger sa pratique professionnelle au regard des notions définies et repérer les points de vigilance
- Identifier un premier niveau de personnes ressources et/ou relais

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré-accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif ex : direction, formateurs, administratifs, référent de parcours,...

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Travail collectif d'expression sur la notion de handicap situationnel. Appui sur les classifications historiques du handicap CIH, La RQTH, le projet de vie.

10h00 – 10h30 : Travail collectif sur l'accessibilité « à tout pour tous » - présentation des principaux textes de loi liés à l'accessibilité, l'accueil des personnes en situation de handicap dans les centres de formation de droit commun.

10h30 – 11h30 : Mise en situation/jeu de rôle : l'entretien exploratoire, la posture d'accompagnant

11h30 – 11h40 : Pause

11h40 – 12h30 : Travail en sous-groupe sur des situations vécues issues de la pratique professionnelle et présentées par les participants. L'accompagnement à la reconnaissance administrative, les 5 types d'adaptation pédagogique.

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 14h30 : Retour sur les travaux pratiques. Définir et rédiger un processus permettant de mettre en exergue les points de vigilance à observer.

14h30 – 15h00 : Repérer quels acteurs internes et externes sont moteurs ?

15h00 – 15h10 : Pause

15h10 – 15h45 : Travail en sous-groupe sur les rôles et les missions des principaux acteurs internes et externes : Qu'est-ce qu'une personne ressource ? Un relais ? Restitution et compléments de l'intervenant.

15h45 – 16h45 : Travail collectif sur la légitimité de la posture. L'engagement de la gouvernance. Le positionnement dans l'équipe. Accompagner la personne en situation de handicap

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :

Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :

8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

la veille juridique et pédagogique
du CRDI profite aux participants.



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Actions thématiques – Module C2

Accessibilité des formations et handicap : approfondissement

Finalité : S'approprier les méthodes et les moyens permettant la mise en œuvre de la compensation du handicap en formation professionnelle

Objectifs visés :

- Adapter une formation : quoi, comment, avec qui ?
- Méthode : acteurs, compétences, modalités de collaboration, étapes, actions outils et dispositifs au service de la compensation
- Identifier les types d'adaptations de la formation et apprendre à les conjuguer pour répondre aux besoins

Pré-requis Recommandation : être en situation de pré-accueil, d'accueil ou d'accompagnement du parcours formatif ex : direction, formateurs, administratifs, référent de parcours,...

Ingénierie pédagogique : échange et débats avec les participants, support diaporama, vidéos, exemples concrets

Programme détaillé :

9h – 9h30 : Accueil et ouverture du module, tour de table, validation des objectifs du module

9h30 – 10h00 : Expression collective sur les moyens de compensation utilisés et/ou connus en situation de formation, adaptations relevant du bon sens, jusqu'à l'aide technique ou l'aide humaine. Compléments de l'intervenant.

10h00 – 11h00 : Panorama des acteurs, des aides et des dispositifs de compensation du handicap en situation de formation (en emploi).

11h00 – 11h10 : Pause

11h10 – 12h10 : Collectivement, dérouler l'adaptation d'une formation : qui fait quoi, comment et avec qui en interne et à l'externe. Comment repérer les besoins des personnes le plus en amont possible ?

12h10 – 12h30 : Présentation des acteurs spécifiques du territoire BFC

12h30 – 13h30 : Pause déjeuner

13h30 – 15h00 : Travaux en sous-groupe, proposition de deux études de cas de situation d'adaptation en centre de formation et sur un poste de travail. Comment croiser les besoins repérés en amont avec les adaptations pédagogiques ou l'intégration au poste de travail et son environnement ? Restitution et compléments de l'intervenant.

15h – 16h00 : Travaux en sous-groupe : élaborer un plan d'action en mode projet : décrire une action de compensation à mettre en place au sein d'un centre de formation définir l'objectif, les étapes et les modalités de mises en œuvre, citer les acteurs internes et les acteurs externes à mobiliser et de quelles façons. Restitution, compléments de l'intervenant.

16h00 – 16h10 : Pause

16h10 – 16h45 : Echange collectif : revenir sur la notion de la posture du professionnel avec les participants. Elle se définit en termes d'implication (être volontaire), de négociation (avec les personnes en situation de handicap) et de participation (collaboration avec les institutionnels).

16h45 – 17h00 : Evaluation « à chaud »



Durée : 7 heures



Intervenant : CRDI



Lieux de formation :
Dijon / Besançon.



Nb de participants min/max :
8/16, si le nombre est inférieur ce sera étudié au cas par cas.



Evaluation :

à chaud (tour de table le jour J),
évaluation formalisée
dématérialisée à l'issue du module
(envoi du lien par mail)



Les + de la formation :

des illustrations concrètes issues
des participants et des
intervenants



Pour consulter les dates et vous inscrire veuillez consulter le calendrier p13.

Calendrier de formations

Période : janvier – décembre 2020

Pour vous inscrire, il vous suffit de cliquer sur le module choisi !
 Une fois votre inscription réalisée, une confirmation vous sera envoyée ainsi que tous les documents nécessaires au déroulement de votre formation.

Pour toute question relative à votre inscription, l'équipe répondra à vos questions par mail
crdifformation@handiplace.org ou au 04 75 78 38 11

Module de base A1 : Approche globale du handicap en situation d'insertion, de formation et d'emploi		
Session d'Auxerre	Mardi 3 mars 2020	Lien inscription module A1
Session de Besançon	Mardi 26 mai 2020	
Session de Vesoul	Mardi 17 mars 2020	
Session de Nevers	Mardi 7 avril 2020	
Session de Chalon sur Saône	Mardi 29 septembre 2020	
Session de Lons le Saunier	Jeudi 8 octobre 2020	
Session de Dijon	Jeudi 12 novembre 2020	
Session de Belfort	Mardi 24 novembre 2020	

Module de base A2	Session de Besançon	Session de Dijon	Session d'Auxerre
Module A2 – Être Référent Handicap au sein d'un organisme de formation	Mardi 18 février 2020 Mardi 16 juin 2020 Lien inscription module A2	Mardi 10 mars 2020 Lien inscription module A2	Jeudi 4 juin 2020 Lien inscription module A2

Modules spécifiques B1 à B4	Session de Besançon	Session de Dijon	Session d'Auxerre
Module B1 Sensibilisation au handicap et compensation en situation de formation	Mardi 16 juin 2020 Lien inscription module B1	Mardi 14 avril 2020 Lien inscription module B1	Mardi 13 octobre 2020 Lien inscription module B1
Module B2 Handicap psychique et formation	Jeudi 11 juin 2020 Lien inscription module B2	Jeudi 2 juillet 2020 Jeudi 10 décembre 2020 Lien inscription module B2	
Module B3 Handicap mental et formation	Jeudi 19 mars 2020 Lien inscription module B3	Mardi 12 mai 2020 Mardi 6 octobre 2020 Lien inscription module B3	
Module B4 Troubles cognitifs et formation	Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2020 Lien inscription module B4	Lundi 10 et mardi 11 février 2020 Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2020 Lien inscription module B4	
Module B5 Echange de pratiques	Mardi 31 mars 2020 Lien inscription module B5	Mardi 24 mars 2020 Lien inscription module B5	

Modules thématiques C1 et C2	Session de Besançon	Session de Dijon
Module C1 - Accessibilité des formations et handicap : de quoi s'agit-il ?	Mardi 30 juin 2020 Lien inscription module C1	Mardi 1 ^{er} décembre 2020 Lien inscription module C1
Module C2 - Accessibilité des formations et handicap : approfondissement	Mardi 7 juillet 2020 Lien inscription module C2	Mardi 8 décembre 2020 Lien inscription module C2